-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 2-3

*Mission*  3-4

*Communication* 4-5

*Relations extérieures* 5

*Conclusion* 6

**Rapport Mensuel Mars 2022**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Les activités de ce mois de mars 2022 se sont concentrées autour de deux missions :

**Du 10 au 20 Mars :** mission de suivi et développement des activités sociales ALEFI dans les Départements de Mougalaba (Guiétsou), de la Dola (Ndendé) et de la Louétsi-Wano (Lébamba) ;

**Du 14 au 24 Mars :** mission de sensibilisation et de suivi des procédures judiciaires initiés en février dans le département de l’Ivindo (Makokou).

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *2* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *0* |

Pour ce mois de mars, deux investigations ont eu lieu respectivement dans les département de la Mougalaba et de l’Ivindo.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Aucune opération n’a eu lieu ce mois.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 4 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Quatre affaires ont été suivies ce mois :

* Villages du canton Ntang-Louli contre les entrepreneurs

La mission a procédé à un contrôle des travaux des projets communautaires des villages d'ADOUE (case de santé), de MIKOUALA (chapelle), de MBESS (deux logements des enseignants) et NTSIBELONG (ferme à poules pondeuses). Résultat : les travaux de la case de santé et de la chapelle n'ont jamais repris.  On enregistre un timide redémarrage des travaux de la ferme à poules pondeuses. La mission relève l’impossibilité d'achever la bâtisse avant l'expiration du délai de 3 mois. La mission a échangé avec Madame le Procureur sur ce cas. Nous avons attiré son attention sur le fait que ce délai de 3 mois expire le mois d'avril et sur la conséquence en cas d'inachèvement des projets.

* Communauté de Ngokoela contre le Bureau de la FC

La mission a rencontré le Doyen des juges d'instruction en charge de l'instruction de la plainte pour détournement et abus de confiance contre le Président et les membres du bureau exécutif de la forêt communautaire de NGOKOELA. Nous lui avons rapporté qu’une des instructions a été violée par le Président illégitime du bureau exécutif actuel qui a retiré une somme d’argent de 1.500.000 Francs CFA.

Le Doyen ne s'explique pas cette transaction alors même qu'il a interdit à  l'acheteur et au fermier de remettre de l'argent aux membres du bureau exécutif de la FC NGOKOELA. Cette instruction et d'autres ont été données lors d'un interrogatoire du mois de février en présence de toutes les parties.

D’autre part, les statuts et règlement intérieur de l’association ont été élaborés puis déposés au Tribunal pour authentification auprès du Greffier en chef du Tribunal. Les statuts et règlement sont répartis à OVAN avec le comité d'élaboration constitué des habitants d'OVAN. La Présidente du tribunal a mis à contribution madame la Mairesse d'OVAN pour organiser l'élection du bureau.

* cas de MBELA

La plainte avec constitution de partie civile déposée par Monsieur NDOMBIBADI Edouard Didier en février lors de notre mission sociale est encore au bureau de Madame le Procureur pour avis. Le Doyen patiente le retour de la plainte avec l'avis du procureur pour débuter l'instruction.

* cas de la requête de MOKOKOINI Stanert du regroupement de villages de MOHOBA MOSEYE.

L'affaire devait passer à l’audience du 18 et 22 mars 2022. L’équipe attend la prochaine date d’audience.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucun suspect ou condamné en détention pour exploitation forestière illégale, aucune visite de prison n’a donc eu lieu sachant qu’en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus, les visites de prison ne sont pas autorisées.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

Deux missions ont eu lieu ce mois de mars.

1. **Mission dans la province de la Ngounié du 10 au 20 mars 2022**

Une mission de sensibilisation et de suivi de la mise en œuvre des CCC a été menée par une équipe CJ avec la participation du chargé communautaire et de deux juristes.

**Département de Mougalaba**

Dans ce département, deux (2) villages ont été visités : **Guiétsou** et **Moussa**.

Pendant le séjour de l’équipe sociale, les bâtiments administratifs étaient fermés et l’équipe n’a pu travailler avec les autorités de cette localité. Un événement politique était à l’origine de cette situation. Cependant, le maire de la commune s’est déclaré incompétent pour répondre aux questions liées à l’exploitation forestière. Au village **Moussa**, l’équipe avait pour but d’en savoir plus sur les coupes de bois observées dans la zone. Tout d’abord, la communauté villageoise informe à l’équipe que Cora Wood n’est pas en activité dans cette zone et ensuite, on apprend que le bois coupé servirait à la construction des ponts pour l’aménagement de la route.

**Département de la Dola**

Dans ce département, l’équipe avait pour mission de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC et de sensibiliser les communautés sur les lois qui encadrent l’activité forestière. Quatre localités ont été visitées à cet effet. Avec la communauté du village **Igondi**, en plus des échanges sur la présence de la société GWI (Gabon Wood Industry) et de l’étape de définition des finages en cours, il a aussi surtout été question de discuter de l’exploitation forestière illégale. Sur ce dernier volet, un groupe d’habitants du village Igondi (déserté par sa population à cause de son enclavement), a dénoncé l’abandon d’un parc à bois et de plusieurs autres coupes clairsemées dans la forêt depuis 2016, année d’arrêt d’exploitation dans le permis Bayonne d’un certain MAVOUNGOU, de nationalité gabonaise, ayant opéré par le biais d’un prestataire centrafricain, un certain DAHIROU. Au village **Dilolo**, l’équipe s’est entretenue avec la communauté pour échanger au sujet de la dénonciation faite par les villageois contre la société SPIB, cette dénonciation avait abouti aux sanctions et saisies de bois par l’administration des Eaux et Forêts. Les présumés coupables (deux agents de SPIB, un agent de la main d’œuvre et le CC) ont été entendu auprès du Procureur de la cour spéciale à Libreville. Au terme des auditions, le Procureur de la cour spéciale avait procédé à une levée de la saisie suite au fait que le Cantonnement des Eaux et Forêts de Ndendé avait réglé le contentieux par une amende transactionnelle. N’ayant rien obtenu de leur dénonciation, la communauté villageoise a adressé une correspondance de réclamation au DGF, sans qu’une suite ne soit donnée à cet effet. L’équipe a donc demandé au village de multiplier les relances, afin de susciter la réaction de l’administration concernée. L’autre aspect abordé est celui sur la loi forestière, le braconnage et les procédures judiciaires, sans oublier l’aide des ONG dont pourrait bénéficier le village. Dans les villages **Mourembou** et **Moussambou**, l’équipe avait pour objectif de vérifier des informations sur la présence ou non de la société GWI. Lors des échanges, Les communautés des deux villages ont confirmé la présence de l’opérateur sans que celle-ci ne témoigne d’un début d’exploitation. Comme l’avait déjà signifié le CC à Ndendé, l’étape en attente concerne la définition des finages pour une meilleure lisibilité des impacts profitables aux communautés.

**Département de la Louétsi-Wano**

Dans ce département, il s’agissait également de faire le suivi des cahiers des charges contractuelles, ainsi que la mise en œuvre de ceux-ci. Deux villages ont été visités à cet effet, **Memba** et **Mouyamba.**

Dans ces villages, les finages ont déjà été réalisés par GWI. L’exploitation pourra débuter d’ici les trois prochains mois. L’équipe CJ a insisté sur la vigilance des communautés au sujet du partage des bénéfices.

* 1. **Mission dans les provinces de l’Ogooué Ivindo du 14 au 24 Mars.**

Dans le département de l’Ivindo, l’équipe CJ a suivi les procédures judiciaires au Tribunal de Makokou. Six villages ont été visités pour le suivi de la mise en œuvre des CCC signés par TBNI et pour la situation qui prévaut au village Massaha. Au village **Massaha**, L'ONG Conservation Justice (CJ) a été saisie par le Directeur de la Radio communautaire IVINDO FM Monsieur Benjamin EVINE-BINET au sujet de présumées infractions à la législation en matière d'Eaux et Forêts commises par la société Transport Bois et Négoce International en abrégé TBNI. Une descente a donc été effectuée sur le terrain. L’équipe a rencontré et échangé avec le chef de village de Massaha et quelques habitants. Conduite par sieurs Jean Paulin HENDJE et HB habitants du regroupement de villages, la mission s'est rendue dans le permis forestier de la société TBNI où elle a visité un ancien parc à bois, un débarcadère près de la rivière LIBOUMBA et près celle-ci l'emplacement choisi pour la construction d'un pont par TBNI permettant de rallier l'autre rive, construction finalement abandonnée. La communauté a également présenté à l’équipe d’anciens villages et d’anciens cimetières saccagés par TBNI.

Dans les villages du canton Ntang-Louli (**Adoué**, **Ebessi**, **Minkouala**, **Mbess**, **Ntsibelong**, **Simitang** et **Ebyeng**) l’équipe sociale avait pour mission de faire le constat de l’avancement de la mise en œuvre des CCC. À ce niveau, il a été constaté que le projet de construction de la ferme a légèrement avancé malgré le délai que le tribunal avait accordé à la société SNL. L’équipe s’est de également rendue dans le village Ebyeng le 23 mars 2022 pour assister à l’arrivée du Ministre en charge des Eaux et Forêts et d’une délégation d’officiels. En effet, l'association A2E a accueilli une délégation d'officiels composée des membres du MINEF et des autorités administratives de la province de L'OGOOUÉ-IVINDO (le Ministre des Eaux et Forêts, le DGF, le DP, le Préfet de Makokou, le gouverneur, le Président du conseil départemental etc.) au village Ebyeng.

La délégation a échangé avec les membres de l'association A2E en charge de la gestion de la forêt communautaire et visiter les sites où sont menées les activités de ladite association : reboisement, apiculture culture de l'iboga. Après les visites des sites, une séance de questions-réponses s'est ouverte, suivi d'une photo de famille.

Au total, **14 localités ont été visitées dans les provinces de l’Ogooué Ivindo et de la Ngounié** dans le cadre des missions sociales RALFF du mois de Mars. Il s’agit des villagesGuiétsou, Moussa, Igondi, Dilolo, Mourembou, Moussambou, Memba, Mouyamba, Massaha, Ebyeng, Adoué, Mbess, Ebessi, Ntsibelong, Simitang et Minkouala.

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 99 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 14 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total** |
| NGOUNIE | 7 | 26 | 33 |
| NYANGA | 0 | 8 | 8 |
| OGOOUE IVINDO | 6 | 35 | 41 |
| WOLEU NTEM | 1 | 30 | 31 |
| **Total général** | **14** | **99** | **113** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente de la livraison officielle | 3 |
| En attente des projets des communautés | 22 |
| En attente du versement du FDL | 48 |
| Mise en œuvre projets | 40 |
| **Total général** | **113** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois de mars 2022, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

# Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 27 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 7 |
| Collaboration sur affaires | 20 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans deux provinces, la Ngounié et l’Ogooué Ivindo.

En effet, les équipes sociales Nord et Sud dans le cadre de leurs missions et programme d’activités ont rencontré entre autres les communautés locales dans 14 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Ogooué Ivindo** : Directeur Provincial E.F, Préfet, Président du Conseil Départemental, Procureur, Président du tribunal, Doyen des juges, greffier en chef, chef d’antenne PJ, chef d’antenne DGR.

**Ngounié :** Préfet de la Louétsi-Wano, Chef de cantonnement des Eaux et Forêts de la Louétsi-Wano ; le Maire de la Mougalaba et le Chef de cantonnement des Eaux et Forêts de la Dola.

**Au total, au moins 13 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires et 14 villages ont été visités au cours du mois de Mars 2022.**

# 8. Conclusion

En somme, 14 villages ont été visités dans les provinces de l’Ogooué-Ivindo et de la Ngounié, par les équipes Sud, et Nord pour les missions de sensibilisation et de suivi des procédures judiciaires.

Dans la province de l’Ogooué-Ivindo, la mission sociale CJ avait non seulement pour objectif de vérifier l’état de mise en œuvre des CCC dans les cinq (5) villages du canton Ntang-Louli, mais aussi d’appuyer les communautés villageoises qui ont engagées des actions en justice contre les mauvais gestionnaires des FC. Dans la province de la Ngounié, l’équipe sud a été appuyée part le responsable des communautés et de deux juristes. Cette équipe avait également pour mission de faire le suivi de la mis en œuvre des CCC dans les différentes localités visitées.

Durant ce mois de mars, on note la bonne collaboration des autorités locales des zones visitées. Cela a permis à l’équipe de l’ONG Conservation Justice d’atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette mission.